



Assemblée communale

du

Lundi 5 février 2018

Bulletin

d'informations communales

Numéro 59

Assemblée communale

du

Lundi 5 février 2018

Bulletin d'informations communales

Numéro 59



Commune de Gletterens

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Gletterens
sont convoqués en Assemblée communale

le lundi 5 février 2018 à 20h00

dans la salle polyvalente de l'Association intercommunale

Delley-Portalban & Gletterens (AISDPG)

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2017

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 59, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

2. Budget de fonctionnement 2018

2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2018

2.2 Rapport de la commission financière

2.3 Approbation du budget de fonctionnement 2018

3. Présentation du plan financier 2018-2022

4. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2017

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 59, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18.12.2017

Présidence	:	M. Nicolas Savoy, Syndic
Présents	:	121 personnes
Dont ont le droit de vote	:	117 personnes (majorité à 59)
Excusés	:	M. John Kumpli, M. Jacques-André Schmid, Mme Jeanne Savoy, M. Philippe Perriard et Mme Sylvia Decrauzat
Scrutateurs	:	MM. Roman Bourquin, Heinz Beutler, Philippe Dubey et Mme Şara Progin
Mode de convocation	:	- insertion dans la feuille officielle n° 48 du 01.12.2017 - affichage au pilier public - convocation par tout-ménage - sur le site Internet www.gletterens.ch
Prise du procès-verbal	:	Christelle Bornand, secrétaire communale

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 octobre 2017

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 58, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

2. Budget de fonctionnement et d'investissement 2018 :

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2018
- 2.2 Rapport de la commission financière
- 2.3 Augmentation du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques et morales de 58,9% à 68,9%
- 2.4 Rapport de la commission financière
- 2.5 Approbation de la modification du coefficient de l'impôt communal
- 2.6 Présentation du budget des investissements 2018
- 2.7 Rapport de la commission financière
- 2.8 Approbation d'un investissement de CHF 30'000.- pour l'élaboration d'un PIEP (Plan des infrastructures d'eau potable)
- 2.9 Approbation d'un investissement de CHF 140'000.- pour un chemin piétonnier à l'intersection de la route Fin de Gros-Bois jusqu'à l'entrée du village route de la Ria

- 2.10 Approbation d'un investissement de CHF 240'000.- pour l'installation d'une conduite d'eau potable à la route de Portalban
- 2.11 Approbation d'un investissement de CHF 250'000.- pour l'assainissement de l'électricité au port
- 2.13 Approbation finale du budget de fonctionnement et d'investissement 2018
- 3. Approbation de la reprise des infrastructures (routes, éclairages, eaux, épurations) du quartier Fin de Gros-Bois**
- 4. Présentation du plan financier 2018-2022**
- 5. Divers**

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents et rappelle que l'Assemblée sera enregistrée. Il y a trois invités dans l'Assemblée dont Mme Francey de La Liberté, M. le Syndic leur souhaite la bienvenue.

M. le Syndic demande à ce que deux points du tractanda soient modifiés, soit le point 2.2 à enlever car il n'y a qu'un rapport de la commission financière qui sera lu au point 2.4 et le point 3 de l'ordre du jour sera reporté à l'Assemblée du mois de mai 2018 car les travaux de remise en état de la route n'ont pas été terminés contrairement à ce qui avait été prévu.

1. Procès-verbal du 3 octobre 2017

- Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 58, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

Le procès-verbal du 3 octobre 2017 est approuvé avec 115 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

2. Budget de fonctionnement 2018

2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2018

M. Sébastien Guinnard, Conseiller communal responsable des finances, informe qu'il y a eu un oubli dans le budget, il s'agit du poste « 942.436.00 Remboursement de tiers », un montant de CHF 10'000.- est à rajouter en profit. Ce qui amène à un déficit total rectifié de CHF 72'163.-.

M. Sébastien Guinnard présente le budget de fonctionnement. Il relève les postes qui ont une variation importante, soit :

020.301.00 Traitement du personnel communal

Les salaires de tout le personnel communal ont été regroupés sur ce poste comptable. Seuls les employés de l'édilité et la garde port sont ventilés dans les dicastères concernés.

020.436.00 Remboursements de tiers et d'assurance

Cela concerne principalement le remboursement des allocations familiales et occasionnellement des prestations d'assurance. Il y a également la facturation du personnel communal (conciergerie et secrétariat) travaillant pour l'AISDPG (association intercommunale de Delley-Portalban-Gletterens pour les infrastructures scolaires, sportives et culturelles).

160.360.00 et 160.480.00 Subsidés versés à des abris privés et prélèvement sur la réserve

Il s'agit de la participation de la Commune aux abris PC aménagés dans le nouveau centre scolaire, le montant de CHF 90'000 est prélevé sur le fond de réserve.

211.310.00 à 211.452.00 Cercle scolaire Delley-Portalban & Gletterens

Les frais de fonctionnement du cercle scolaire sont, selon les statuts votés en Assemblée extraordinaire du 3 octobre dernier, englobés dans le compte « 290.352.00 Participation à l'AISDPG ».

290.352.00 Participation à l'AISDPG

Ce poste comprend les frais de fonctionnement des infrastructures de l'AISDPG (CHF 370'000), le fonctionnement du cercle scolaire (CHF 75'000) et, selon la nouvelle loi scolaire, les transports dès la rentrée 2018-2019 (CHF 45'000 d'août à décembre 2018).

350.365.00 Contributions aux colonies de vacances

Ce poste est également englobé dans le compte 290.352.00 Participation à l'AISDPG.

540.365.00 Subvention aux crèches et garderies d'enfants

Le montant mis au budget 2017 était malheureusement erroné. Si on compare aux comptes 2016, l'augmentation est principalement due à deux facteurs, la diminution du nombre de communes avec la fusion de Belmont-Broye et l'augmentation des heures de garde dans notre réseau des mamans de jour.

660.315.00 Port - Entretien et rénovation des installations

En plus de l'entretien usuel, nous devons sécuriser le chemin des « castors » (allongement de la passerelle existante) et remettre en état les cabines et WC de la plage.

660.382.00 Port - Réserves & attribution

Suite à certaines remarques lors d'une Assemblée communale, le Conseil a souhaité mettre un fond de réserve en vue de travaux extraordinaires (curage du canal, rénovation des passerelles d'accès, etc.).

900.xxxx.xx Impôts

Les augmentations sur l'impôt sur le revenu et la fortune tiennent compte des projections fournies par le service des Communes et de l'augmentation de l'impôt communal à 68,9%.

942.322.00 Intérêts des dettes

Baisse de CHF 35'000.- des charges, grâce à un renouvellement des crédits échus à des conditions d'intérêts plus favorables.

M. le Syndic remercie M. Guinnard et dit que suite aux divers travaux et investissements entrepris, une augmentation d'impôts est soulevée depuis quelques années.

M. le Syndic dit que l'augmentation de 10 points correspond à une augmentation de 17%.

Avec la rectification du montant CHF 10'000.-, le déficit s'élève à CHF 72'000, soit un dépassement de 1.31% des charges totales.

Compte tenu des charges de ces prochaines années, soit les transports scolaires, les EMS (dont CHF 54 millions déjà voté pour les EMS), le nouveau bâtiment de Montagny terminé et la rénovation de l'ancien bâtiment qui est en cours d'achèvement. Des discussions sont en cours pour l'EMS d'Estavayer-le-Lac, soit de ne pas rénover le bâtiment mais d'en construire un nouveau.

Il y a passablement de coûts supplémentaires qui vont arriver à partir de l'année prochaine. Il n'y aura plus les loyers de la Poste dès la fin du bail en 2019. L'idée du Conseil communal est de faire une augmentation d'impôts globale cette année afin de ne pas revenir l'année prochaine avec une deuxième augmentation d'impôts.

M. le Syndic explique que la marge de manœuvre du Conseil communal est faible pour diminuer les charges pour les postes où il n'y a pas d'incidence, telles que les routes ou les canalisations en cas de réparation urgente non prévue.

Il serait possible d'économiser entre CHF 60'000.- et CHF 70'000.- mais il ne serait pas possible d'être en-dessous du seuil de tolérance de dépassement de 5%.

Pour l'équilibre communal, l'augmentation à 68,9% permet de pouvoir garantir les prestations communales actuelles.

Le Conseil communal aurait pu augmenter les rentrées fiscales mais c'est difficile de prévoir des impôts sur les gains immobiliers ou sur les plus-values. Le Conseil communal s'est également basé sur les chiffres de 2017. L'année 2016 a eu de très fortes rentrées d'impôts sur les gains immobiliers et les centimes additionnels.

Une proposition d'augmentation des impôts par un Conseil communal n'est pas populaire. M. le Syndic dit que si le budget est refusé, une nouvelle Assemblée sera effectuée d'ici mi-février 2018.

M. le Syndic rappelle que dans les dernières législatures, il y a eu passablement de travaux et d'investissements effectués. Il ne peut pas être dit que la Commune est mal gérée parce qu'une augmentation d'impôts est demandée. Mais on arrive à un cycle où beaucoup de communes sont en difficulté.

Questions :

M. Maurice Dubey demande pourquoi il y a un montant de CHF 15'000.- concernant le PAD de la Châtelaine.

M. le Syndic répond que le montant a déjà été payé par le propriétaire de la Châtelaine et il reste encore un solde.

M. Jean-Luc Peter dit que certaines communes de la région paient moins d'impôts qu'ici. M. Peter aimerait revenir sur le sujet de la Châtelaine qui pourrait être très rentable pour la Commune et qui pourrait diminuer les impôts de la Commune. Le Conseil communal a parlé des éventuelles diminutions de coûts mais est-ce qu'il n'y aurait pas des recettes à trouver ?

M. le Syndic répond que le projet de la Châtelaine est loin d'être terminé, il ne peut pas dire que cela pourrait être une mine d'or.

M. le Syndic a eu un contact avec le Seca concernant le PAL la semaine passée et, normalement, le préavis devrait arriver prochainement. S'il y a des recours auprès du canton, cela prendrait plus de temps.

Il y a cinq recours concernant le PAL et deux pour le PAD. Il n'y a aucun avancement du dossier tant que le PAL n'est pas validé. En étant très pessimiste, cela pourrait durer jusqu'en 2020.

M. le Syndic dit que, concernant le PAD, le propriétaire de la Châtelaine est déjà rentré en matière pour effectuer des améliorations routières jusqu'à hauteur d'un montant d'un million.

Il est clair qu'un tel projet générerait des nuisances mais également quelques bénéfices pour la Commune.

M. Pierre Dubey a une remarque concernant les charges, au niveau de l'administration en général, depuis 2010, soit en 6 ans, il y a une augmentation de 150%. Et cette augmentation correspond à la moitié de l'augmentation de l'impôt. La population a augmenté de 31%, la rentrée des impôts la même chose mais le traitement du personnel administratif de 93% et le Conseil communal de plus de 100%. Pourquoi cette explosion des coûts ?

M. le Syndic dit que pour le budget 2018, il y a l'engagement d'une personne supplémentaire à 40%, 20% pour la Commune et 20% pour l'AISDPG.

M. le Syndic dit que cela représente un équivalent plein-temps de 180% et que c'est le même pourcentage que la commune de Delley-Portalban. Ils ont un plus grand port à gérer mais ils n'encaissent pas directement les impôts. La Commune est également entreprise formatrice en formant des apprentis employés de commerce et agents d'exploitation. Actuellement, il y a un apprenti de commerce en 2^{ème} année et un apprenti agent d'exploitation en 1^{ère} année. Ce ne sont pas ces apprentis qui font augmenter les charges mais cela a tout de même une incidence. Il y a eu des changements de secrétaires en 2011 et 2015 et le salaire de cette dernière est plus conséquent que la précédente. Les salaires sont calculés en fonction des barèmes de l'Etat de Fribourg et de l'ancienneté. Pour 2018, une augmentation de la masse salariale de 1% a été prévue.

En ce qui concerne les vacations du Conseil communal, le Syndic ne comprend pas l'augmentation de M. Dubey car les fixes n'ont pas été augmentés depuis les années 1990-1992. Il y a les charges des séances qui sont plus conséquentes mais à raison de CHF 80.- par vacation, le Conseil ne pense pas s'enrichir par rapport aux heures investies.

La façon de faire peut être critiquée, certains peuvent trouver le Conseil incompetent mais on ne peut pas dénigrer l'investissement des personnes se trouvant devant l'Assemblée pour la Commune.

M. Dubey précise qu'il ne critique pas le Conseil, que c'était une constatation.

M. Sacchi demande quand il y a eu une augmentation d'impôts la dernière fois. M. le Syndic répond qu'ils n'ont pas trouvé de quand date la dernière augmentation. Il y aurait eu une variation de 0,03% il y a très longtemps.

M. Sacchi dit que cela fait une grosse augmentation d'un seul coup, alors que dans le bulletin communal, il est noté que l'augmentation peut être de 63, ce qui fait une augmentation de 7%.

M. le Syndic répond que le Conseil a décidé d'augmenter à 68,9 afin de ne pas demander une nouvelle augmentation fin 2018. L'idée était de « faire mal » qu'une fois au lieu de deux.

M. le Syndic indique également auquel cas, le Conseil se serait complètement fourvoyé, il est également possible de baisser les impôts.

Mme Ruffieux regarde le revenu total de plus de CHF 5 mio avec les nouveaux impôts. Donc sans les augmentations d'impôts il y aurait CHF 290'000.- de moins. Mme Ruffieux ne comprend pas pourquoi les impôts augmentent d'une manière aussi drastique et en plus, malgré l'augmentation d'impôts, la Commune reste dans les chiffres rouges. Si on budgète un déficit de CHF 140'000.- pour 2017, pourquoi ne pas avoir déjà fait des économies.

M. le Syndic répond qu'effectivement en 2019, certains coûts devront sûrement être diminués, ce que le Conseil communal ne souhaitait pas effectuer pour 2018. C'est le choix du Conseil communal, vous avez tout à fait le droit de ne pas le partager.

Mme Ruffieux demande comment est-il possible que la Commune de Delley-Portalban peut rester avec un impôt à 48 ?

M. le Syndic dit que Delley-Portalban a un port de 800 places alors que Gletterens n'en a que 300. Le port de Portalban est amorti ou en phase de l'être, la Commune de Delley-Portalban a surtout un camping-caravaning qui lui appartient et qui rapporte entre CHF 800'000 et un million par année selon les dires du Conseil communal de Delley-Portalban.

M. le Syndic répond que l'explosion des charges est due également aux frais d'amortissement et de fonctionnement de la nouvelle école intercommunale. S'il n'y avait pas eu la construction de la nouvelle école, peut-être qu'il n'y aurait pas cette discussion ce soir. Il y aurait d'autres problèmes au niveau d'infrastructures scolaires.

M. Savary remercie le Conseil communal pour son travail.

M. Savary demande la clé de répartition pour l'AISDPG ?

M. le Syndic répond que la répartition est de 50-50.

M. Savary dit que le transport des élèves de Portalban est payé par la Commune de Gletterens.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'un cercle scolaire et que c'est un pot commun.

M. Savary dit que la Commune de Gletterens n'a que les inconvénients.

M. le Syndic répond qu'il y a quand même des avantages d'avoir ce complexe scolaire à Gletterens.

M. Savary remarque qu'entre les comptes 2016 et le budget 2018, il y a une diminution des charges de 6,5% et qu'il y a une baisse de revenu de 8,4% malgré l'augmentation des impôts.

M. le Syndic explique qu'en 2016, il y a eu la deuxième partie de la vente du terrain à l'AISDPG, soit CHF 650'000.- de rentrée extraordinaire et il y a

également les impôts sur les gains en capital et les droits de mutation où il y a une différence pour les deux à CHF 275'000.-.

Mme Sarah Bachmann dit que le Conseil communal a déjà répondu à plusieurs questions qu'elle avait énoncées et que le Conseil communal a eu accès à l'analyse qu'elle a effectuée. Mme Bachmann a contacté plusieurs citoyens pour analyser ce budget. Mme Bachmann dit qu'effectivement une hausse d'impôts est hautement impopulaire pour le Conseil communal et, normalement, ce dernier racle tous les fonds de tiroir avant de proposer une hausse d'impôts. Cette hausse n'est pas nécessaire. En effet, les intérêts des dettes ont diminué.

Le personnel communal est stable, qu'il est aidé par des logiciels et par des nouveaux compteurs mais ne sait pas s'ils sont tous connectés. Elle dit que dans l'assemblée de 2014, il avait été dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts suite à la construction de l'école ce qui est le contraire car les charges supplémentaires de CHF 370'000.- d'amortissement correspondent à l'augmentation d'impôts.

Mme Bachmann dit que les impôts sont largement sous-évalués, que ce n'est pas normal de mettre une réserve au port non-obligatoire.

Mme Bachmann dit l'histoire des vaches maigres et grasses.

Mme Bachmann dit qu'il y a des réserves non-obligatoires pour un montant de CHF 2,5 millions dans les comptes. L'année passée, il y avait 1,5 millions de cash dans les comptes. Mme Bachmann dit que Gletterens est une Commune riche et que c'est étonnant et incompréhensible de proposer une augmentation d'impôts. Mme Bachmann dit que le Conseil a voulu minimiser les recettes et n'a pas voulu baisser les prestations. Mme Bachmann dit, qu'en réalité, le budget peut être bénéficiaire en gardant le même coefficient d'impôts mais en gardant uniquement les dépenses nécessaires et en supprimant le superflu.

Mme Bachmann demande de refuser l'augmentation d'impôts et de revenir avec un autre budget qui soit au moins équilibré. Mme Bachmann demande également de ne pas voter les investissements vu qu'ils ont une incidence sur le fonctionnement.

M. le Syndic dit que depuis 2015, il a chaque fois dit que la Commune irait vers une augmentation d'impôts.

M. le Syndic dit que c'est une proposition de budget du Conseil communal mais le Conseil peut comprendre que l'augmentation de 17% est trop importante pour la majorité de l'Assemblée, auquel cas le Conseil reviendra avec un autre budget devant l'Assemblée.

Mme Rose-Marie Reyren pose une question concernant les transports scolaires. Les coûts de CHF 50'000.- d'août à décembre 2018 sont élevés.

Mme Ansermet, Conseillère communale responsable du dicastère des écoles, dit qu'il y a CHF 45'000.- pour la période d'août à décembre 2018 et que la DICS paie actuellement CHF 200'000.- par année pour le cercle scolaire.

Mme Ansermet dit qu'ils sont en train de regarder avec les TPF pour pouvoir mettre les enfants dans les transports à la ligne dès fin 2019 ou début 2020. Ce qui voudrait dire que les Communes paieraient des frais d'abonnements aux enfants. Mme Ansermet dit l'exemple de la Commune de Cheyres-

Châbles qui payait env. CHF 170'000.- de frais de transports scolaires et en passant avec les transports à la ligne, les frais s'élèvent à env. CHF 70'000.-. Les avantages sont la diminution des coûts et une augmentation de cadences des bus car les élèves compteraient comme passagers officiels dans les bus.

M. Maurice Dubey demande si le Conseil a demandé des offres auprès de transporteurs privés et non des TPF.

M. le Syndic dit que des offres ont été demandées, par exemple rien que pour Fin de Gros-Bois, pour des transports matin, midi et soir c'est environ CHF 50'000.-.

M. Savary demande si le budget 2018 tient compte de transporteurs publics ou privés.

Mme Ansermet dit que le budget est basé sur les deux car les horaires ne permettront pas de prendre des lignes publiques pour tous les trajets. C'est en négociation avec les TPF pour les horaires à partir de 2019. Les changements d'horaires des TPF s'effectuent tous les deux ans.

M. Karim Hamdani dit que s'il résume l'Assemblée va voter pour une augmentation d'impôts pour continuer à perdre de l'argent et cela nous fait la promesse que lorsqu'il faudra payer les EMS et le nouveau CO, on aura miraculeusement fait de la réserve avec ce que l'on va perdre l'année prochaine. M. Hamdani ne voit pas en quoi il faut voter une augmentation d'impôts et avoir un budget déficitaire évitera d'augmenter les impôts lors du paiement des charges des EMS, CO, etc. Il faudra de toute façon les augmenter à ce moment-là ?

M. le Syndic répond qu'effectivement c'était pour ne pas passer deux fois une augmentation en Assemblée communale. Mais à un moment donné, il faudra faire une augmentation d'impôts.

Mme Jennifer Tapia demande si l'augmentation d'impôts peut être réduite d'ici quelques années.

M. le Syndic dit que cela dépendra de l'avenir et de ce qui va être décidé ce soir.

2.2 Rapport de la commission financière : reporté au point 2.4

2.3 Augmentation du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques et morales de 58,9% à 68,9%

2.4 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Steve Ummel, membre de la commission financière.

M. Ummel lit le rapport de la commission financière. La commission financière relève que le budget établi présente un excédent de charges de CHF 82'163.- qui tient compte d'une hausse du coefficient de l'impôt de 10 points, soit 17% d'augmentation et que, selon les explications, une telle majoration s'avère nécessaire. La commission relève également que les comptes « 700 » et « 710 » Eaux et épuration sont équilibrés et que le compte « 720 » couvre

91,5% des charges. La commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2018. La commission financière propose d'accepter la hausse de l'impôt et le budget de fonctionnement 2018.

M. le Syndic remercie M. Ummel ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.5 Approbation de la modification du coefficient de l'impôt communal

L'augmentation du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques et morales est refusée par 26 voix pour, 80 contre et 11 abstentions.

2.6 Présentation du budget des investissements 2018

M. Progin demande à ce que le vote des investissements soit annulé selon l'article 14 Relco.

M. le Syndic répond qu'il avait anticipé la question en cas de refus du budget de fonctionnement. Selon le Service des communes, il est possible de continuer l'Assemblée et de voter le budget des investissements.

M. Savary dit qu'il est possible de voter le budget des investissements même si le budget de fonctionnement a été refusé.

M. le Syndic propose d'effectuer un vote de principe si l'Assemblée souhaite voter les investissements.

Le vote du budget des investissements est approuvé avec 68 voix pour, 28 contre et 21 abstentions.

M. le Syndic donne la parole à M. Sébastien Guinnard

M. Guinnard présente le budget des investissements, soit :

290 522.00 Contribution construction ES

Notre participation pour l'agrandissement du CO à Domdidier est arrivée à son terme en 2017 par le versement de la dernière tranche.

620 501.10 Travaux – route quartier « Fin de Gros Bois »

La pose du revêtement final sera faite dans le courant du printemps 2018.

620 501.14 Travaux - route des Champs Allemands

Les travaux de réfection de cette route avec l'aménagement d'un trottoir commenceront durant le premier trimestre 2018.

660.509.02 Dragage du port

Les travaux ont été réalisés en 2017. Le budget pour cet investissement était de CHF 120'000.00 et le coût final est de CHF 69'908.85.

700.501.01 Achat de compteurs d'eau avec radio

La majorité des compteurs ont été posés en 2017. Il reste une centaine de compteurs à poser dans le courant du premier trimestre 2018.

943.503.03 Rénovation de la Croix-Fédérale

Il s'agit des travaux pour la pose d'un séparateur de graisse au restaurant de la Croix Fédérale. Les travaux ont été réalisés en 2017. Le budget pour cet investissement était de CHF 60'000.00 et le coût final de ces travaux est de CHF 35'722.50.

2.7 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière n'est pas lu.

2.8 Approbation d'un investissement de CHF 30'000.- pour l'élaboration d'un PIEP (Plan des infrastructures d'eau potable)

M. Serge Bongard, Conseiller communal responsable du dicastère des eaux, informe que c'est une exigence cantonale d'avoir un inventaire des conduites communales à jour. La Commune a mandaté le bureau d'ingénieur CSD qui est également l'ingénieur de l'ABV à St-Aubin.

M. Savary demande si le PIEP a déjà été effectué ou non.
M. le Syndic répond que c'est à l'étude.

M. Savary dit que si c'est une étude, cela doit aller dans les comptes de fonctionnement.

M. le Syndic répond que cela peut aussi être mis en investissement, cela a été regardé avec le Service des communes.

M. Savary dit qu'il ne comprend plus pourquoi la conduite devrait être votée ce soir alors que le PIEP n'a pas été effectué.
Pourquoi ne pas attendre encore une année pour faire le trottoir Fin de Gros-Bois.

M. le Syndic répond que le PIEP est en cours d'élaboration et qu'il y a déjà eu plusieurs séances. Ce tronçon a été discuté étant donné que des travaux sont envisagés sur cette route et de savoir si le fait de mettre une canalisation était envisageable et/ou nécessaire et si oui, de profiter des travaux du trottoir.

M. Reyren a une question technique, est-ce que les diamètres des canalisations vont être diminués.

M. Bongard répond que les diamètres ne vont pas être diminués.

Mme Ruffieux demande combien ont coûté les compteurs d'eau.

M. le Syndic répond que les travaux ne sont pas terminés. Il reste les compteurs du caravanning à installer.

Le budget d'investissement de CHF 30'000.- pour l'élaboration d'un PIEP (plan des infrastructures d'eau potable) est approuvé par 73 voix pour, 18 contre et 26 abstentions.

2.9 Approbation d'un investissement de CHF 140'000.- pour un chemin piétonnier à l'intersection de la route Fin de Gros-Bois jusqu'à l'entrée du village route de la Ria

M. le Syndic donne la parole à M. Nicolas Leuenberger, Conseiller communal responsable du dicastère des routes.

M. Leuenberger dit l'historique du montant de CHF 75'000.- voté pour la construction d'un arrêt de bus. En fait, ce n'est pas possible de faire un arrêt sur chaussée suite à des problèmes de visibilité. Une autre étude a été faite pour faire deux arrêts hors chaussée. Les TPF ont indiqué que ces arrêts ne sont pas des arrêts officiels, cela veut dire que ces arrêts peuvent être éliminés du jour au lendemain. Le Conseil a essayé de chercher une autre solution et de faire un lien entre le centre du village et le quartier de Fin de Gros-Bois. Cette solution est assez intéressante au point de vue des coûts. Le coût de deux arrêts de bus s'élève à CHF 150'000.- mais avec le même problème de sécurité pour traverser la route sans passage piéton, une autre option avec un seul arrêt bidirectionnel coûterait CHF 300'000.-. La solution la plus pragmatique et économique est de faire un chemin afin de relier le quartier Fin de Gros-Bois au Centre Village, la distance est de moins de 3 km. Il n'y aurait donc plus besoin d'organiser des transports scolaires étant donné que les enfants auraient un chemin sécurisé jusqu'à l'école.

M. Karim Hamdani demande en quelle matière serait le chemin piétonnier. M. Leuenberger indique que deux offres ont été demandées, soit le même exemple que le chemin à Fin de Gros-Bois, soit un chemin en grave jaune ou un chemin en enrobé mais il coûterait CHF 30'000.- plus cher mais on resterait dans le budget. L'option serait plutôt pour l'enrobé car cela serait plus simple pour la mobilité et l'entretien.

M. Hamdani demande s'il a été tenu compte de la surlargeur pour l'enrobé car s'il y a une piste mixte vélo-piéton la largeur doit être de min. de 1,50m.

M. Leuenberger répond que le gravier serait remplacé par de l'enrobé.

M. Hamdani dit qu'il faudra donc mettre à l'enquête.

M. Leuenberger répond que de toute façon, cela sera mis à l'enquête.

M. Hamdani dit que cela ne suffira pas, cela devra être élargi parce qu'il faut une partie pour les piétons et une partie pour les vélos et il faut ajouter à cela 1 mètre d'emprise à un mètre de la route. Est-ce que les agriculteurs ont été contactés. Est-ce que le service de l'agriculture est prêt à entrer en matière pour céder ces terrains ?

M. Leuenberger dit que les agriculteurs ont été abordés et ils étaient d'accord. En ce qui concerne l'avis du service de l'agriculteur, l'ingénieur qui s'occupe du projet a indiqué que cela ne poserait pas de problème.

M. Hamdani demande pourquoi ne pas privilégier l'arrêt de bus vu que cela permettrait de densifier la ligne et de faire des économies sur les transports scolaires ?

M. Leuenberger rappelle que ces arrêts de bus ne sont pas officiels, donc la première chose à faire si on privilégie les arrêts de bus, c'est de les officialiser. Et après avoir discuté avec les TPF, il faudrait faire un arrêt bidirectionnel qui coûterait CHF 300'000.-. Cela pourrait être également étudié en cas de refus du présent chemin.

M. Hamdani demande si le chemin serait prolongé en direction de Delley-Portalban ?

M. Leuenberger en a discuté avec le Conseiller communal responsable des routes de Delley-Portalban, cela serait envisageable.

M. Sacchi demande pourquoi ne pas plutôt utiliser les bois que la route. Les bois seraient plus adéquats que le long de la route.

M. le Syndic répond que cela a également été envisagé mais le chemin dans les bois ne répond pas aux normes des personnes à mobilité réduite.

M. Savary demande le nombre d'habitants à Fin de Gros-Bois et le nombre d'enfants qui sont concernés.

Mme Ansermet répond qu'il y a 10 enfants en primaire et, sauf erreur 3 enfants au CO.

M. Savary dit que ce chemin n'est pas fait uniquement pour les enfants mais également pour les habitants pour faire le lien avec le village.

M. Savary propose de refuser cet investissement car l'étude n'est pas complète et pourquoi dépenser de l'argent pour des personnes qui sont allées habiter à Fin de Gros-Bois.

M. Jean-Luc Peter dit que c'est important de faire un chemin pour les enfants avant qu'il y ait un accident.

M. le Syndic dit qu'un projet pour un chemin en direction de Portalban n'a pas encore été étudié car cela a un certain coût. La priorité c'est de relier déjà le quartier de Fin de Gros-Bois au village. Pour information, il y a actuellement 80 habitants mais les constructions ne sont pas terminées.

M. Savary dit que les familles qui se sont établies à Fin de Gros-Bois connaissent les conditions. On parle d'un investissement pour seulement 10% de la population de Gletterens.

M. le Syndic dit que ces habitants paient également des charges et impôts à Gletterens. Il n'y a pas de raison pour qu'ils soient traités différemment parce qu'ils ont été habiter à Fin de Gros-Bois. Le Conseil estime qu'il est bien de relier tous les quartiers du village.

M. Karim Hamdani indique qu'il s'agit d'un chemin piétonnier et non d'une piste cyclable.

M. Pierre Dubey rejoint M. Hamdani, il trouve que le projet n'est pas abouti et que le chemin devrait être revu car il devrait être plus sécurisé et amélioré.

Une habitante du quartier de Fin de Gros-Bois demande s'il n'y a pas la possibilité de faire passer le bus par les maisons de Fin de Gros-Bois.

M. le Syndic répond que cela n'est pas possible pour les TPF.

Mme Sara Progin indique qu'elle fait partie de la commission des parents, elle est la présidente. Elle dit que si des parents veulent s'entretenir avec elle, c'est volontiers qu'elle les accueille chez elle à la route du Lac 4.

Le budget d'investissement de CHF 140'000.- pour un chemin piétonnier à l'intersection de la route Fin de Gros-Bois jusqu'à l'entrée du village route de la Ria est refusé par 18 voix pour, 73 contre et 26 abstentions.

2.10 Approbation d'un investissement de CHF 240'000.- pour l'installation d'une conduite d'eau potable à la route de Portalban

M. le Syndic dit que ce point-là est annulé étant donné que le chemin piétonnier a été refusé car s'il n'y a que la conduite à faire, le coût ne sera pas identique.

2.11 Approbation d'un investissement de CHF 250'000.- pour l'assainissement de l'électricité au port

M. le Syndic dit qu'il s'agit de nouvelles installations électriques, l'ancienne installation n'est pas mise en cause. Il y a certains problèmes au niveau des pontons et de la capitainerie. Des problèmes qui sont dus à l'usure et à des pièces qui doivent être changées. Dans l'ensemble, l'infrastructure a été bien pensée.

De plus en plus de plaisanciers se branchent de façon « sauvage » sur une prise existante. Cela pose certains problèmes au niveau des nouvelles normes de sécurité, notamment suite à l'accident de la Neuveville.

L'idée du Conseil communal est de proposer un changement de l'électricité en mettant une prise par bateau sur une grande partie du port à l'exception d'une partie.

M. Pierre Dubey dit que l'installation du port a 9 ans et demande qu'est-ce qui n'a pas été effectué dans les normes ou s'il y a eu des malfaçons.

M. le Syndic répond que le coût concernant des problèmes dus à des travaux mal effectués s'élève à CHF 5'000.-.

M. le Syndic dit qu'un contrôle a été effectué par une entreprise spécialisée qui a indiqué les mises aux normes à effectuer. Le certificat de conformité a été reçu courant 2017 en indiquant les modifications à apporter.

M. le Syndic dit que les prises électriques ont été rajoutées après la construction du port. Au départ seulement 20% du port devait être électrifié.

M. Dubey dit qu'il y a donc uniquement CHF 5'000.- pour de l'assainissement et CHF 245'000.- pour de l'installation.

M. Grand-Chavin dit que tout un côté du port, il n'y a que des petits bateaux qui ne demandent que très peu d'électricité. Il faudrait savoir si beaucoup de monde ont demandé de l'électricité.

M. le Syndic dit qu'il n'y aura pas d'électricité du côté « Denner ».

M. le Syndic dit que des bornes électriques avec compteur seraient installées suite aux recommandations édictées suite au contrôle.

M. Grand-Chavin dit que cela fait 29 ans qu'il est dans la batellerie et c'est le seul port qu'il a vu avec des bouts de fil qui traînent par terre. Pourquoi des bornes n'ont pas été mises directement à la construction du port.

M. Savary dit qu'il a compris le principe de l'assainissement de CHF 5'000.- et de l'installation de CHF 245'000.-. M. Savary dit qu'il est noté que cet investissement sera pris sur les réserves, mais s'agit-il des réserves du port ?

M. le Syndic répond que cet investissement sera pris sur les réserves non attribuées.

M. Von Burg demande si les places côté Denner vont rester au même prix.
M. le Syndic répond par la positive.

M. Maurice Dubey dit qu'en 2008, il y a eu la négociation avec la Grande Cariçaie pour pouvoir mettre de l'électricité et de l'eau. La Grande Cariçaie ne voulait pas d'électricité ni d'eau et ni éclairage. Il n'y a aucune électricité pour les places visiteurs vers la plage. La négociation avait permis d'électrifier une partie du port et de maintenir le port avec 300 places.

M. Ravani dit qu'il faut faire attention avec la sécurité.

M. Pierre Dubey ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été fait avant s'il y a un problème de sécurité.

M. le Syndic répond que le rapport de contrôle des installations a été reçu le 2 août 2017. Le Conseil communal n'a jamais reçu de rapport de sécurité avant.

M. Peter dit que sur dix ans, cela coûterait CHF 85.- par place. Pour un locataire de bateau le coût supplémentaire pourrait être supportable. Il dit que pour la construction d'un port de 300 places, il y aurait quand même dû y avoir un certificat de conformité à la fin des travaux.

M. le Syndic dit que le rapport de conformité est daté du 02.08.2017.

M. le Syndic dit que s'il y a un problème de sécurité, c'est la Commune qui passera à la caisse en cas de dédommagement et qu'au niveau pénal c'est le syndic qui en subira les conséquences.

M. le Syndic dit que le Conseil a décidé de prendre en compte ces modifications afin de maximiser la sécurité.

M. Grand-Chavin dit que c'est aux propriétaires de bateau d'assumer le prix de ces installations.

M. le Syndic dit que les locataires de places les assument déjà par les locations et les droits de boucle.

M. Bernard Dubey demande combien de bornes seront installées et si chaque propriétaire devra être raccordé.

M. le Syndic répond qu'il y aura 43 bornes avec 4 prises et que, normalement, il y aura une obligation de raccordement mais non de consommation.

M. Karim Hamdani demande si les conditions de la Grande Cariçaie ont changé car si ce n'est pas le cas, il n'y a pas le droit de faire ces modifications.

M. le Syndic répond que la Commune a régulièrement contact avec la Grande Cariçaie, notamment pour parler de ce problème d'électricité et ils ne sont jamais venus pour dire de stopper quoi que ce soit.

M. Sacchi dit qu'il n'y aurait pas besoin de faire ces assainissements et que mentionner l'accident de La Neuveville, c'est jouer sur les mots et faire des relations douteuses.

M. Beutler précise que chaque bateau dispose d'un « over-courant ».

M. le Syndic répond à MM. Pierre Dubey et Weissbrodt que les CHF 5'000.- d'assainissement seront pris dans les frais de fonctionnement du port.

Le budget d'investissement de CHF 250'000.- pour l'assainissement de l'électricité au port est refusé par 18 voix pour, 76 contre et 23 abstentions.

2.13 Approbation finale du budget de fonctionnement & d'invest. 2018

Ce point est annulé vu le refus du budget de fonctionnement 2018.

3. Approbation de la reprise des infrastructures (routes, éclairages, eaux, épurations) du quartier Fin de Gros-Bois

Ce point a été annulé.

4. Présentation du plan financier 2018-2022

M. le Syndic dit que ce point sera présenté lors de la prochaine Assemblée vu le refus de la hausse d'impôts et du budget 2018.

5. Divers

Vignette de parking

M. le Syndic dit que les vignettes de parking pour la zone du lac seront toujours valables pour les années futures.

Route des Champs Allemands

M. le Syndic dit que les travaux débuteront le 15 janvier prochain.

Fermeture de la déchetterie et de l'administration communale

La déchetterie sera ouverte les samedis 23 et 30 décembre 2017.

L'administration communale sera fermée du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018.

Bureau postal

Malheureusement, il n'y a pas eu de terrain d'entente avec La Poste malgré les divers entretiens et propositions.

La Poste effectuera une séance d'information le 29 janvier 2018, un tout-ménage sera envoyé à la population.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux personnes présentes. M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal, les employés communaux, le personnel administratif ainsi que les différentes commissions pour leur collaboration et le travail fourni durant cette année.

M. le Syndic invite les membres de l'Assemblée à venir boire une verrée de Noël au restaurant de la Croix-Fédérale.

Fin de la séance à 22h36



La Secrétaire : Christelle Bornand



Le Syndic : Nicolas Savoy

Budget de fonctionnement 2018

Lors de l'Assemblée du 18 décembre 2017, le Conseil communal vous a présenté et proposé un budget, avec une augmentation conséquente de l'impôt sur les personnes physiques et morales. La cote d'impôt passait de 58,9 à 68,9 soit une augmentation de 17 %, tout en présentant un budget déficitaire d'environ CHF 80'000.00. Le Conseil communal, en vous présentant ce projet, souhaitait éviter des coupes budgétaires et anticiper les dépenses futures que nous aurons ces prochaines années (EMS, transports scolaires, augmentation des charges liées, nouveau CO). Le Conseil a pris acte que l'Assemblée du mois de décembre 2017 ne souhaitait pas de cette mesure et il a travaillé dans ce sens.

Nous vous présentons, dès lors, un budget qui n'occasionnera pas d'augmentation de l'impôt. Pour arriver à cette proposition et, comme évoqué par certains citoyens et citoyennes le 18 décembre dernier, nous avons effectué pour environ CHF 50'000.- de coupes budgétaires et augmenté certaines recettes fiscales pour un montant d'environ CHF 65'000.-. Nous n'avons pas voulu nous montrer trop optimistes avec ces recettes dans la mesure où ces entrées peuvent très vite fluctuer à la hausse comme à la baisse. Le Conseil préfère jouer la prudence, au risque d'avoir une bonne surprise pour les comptes 2018. Dans ce cas de figure, le déficit pourrait être moins grand, mais nous pourrions également nous retrouver avec des recettes fiscales moins bonnes que prévues.

Vous trouverez dans ce bulletin d'information, une présentation des charges liées les plus significatives, quelles soient fédérales, cantonales, régionales et intercommunales. Vous constaterez que ces charges ne sont pas négligeables puisque nous arrivons à un montant frôlant les 2,5 millions ce qui représente environ un peu moins de 45 % de nos dépenses. Il faut également ajouter à ce montant environ CHF 200'000.- pour des retenues diverses (assurances choses et véhicules, bâtiments et RC, assurances sociales) et environ CHF 450'000.- de masse salariale. Les coûts des régies de l'eau potable, de l'épuration et de la déchetterie sont couverts par l'encaissement des taxes. L'eau et l'épuration doivent être rentabilisées à 100% et la déchetterie à 70 %. Dans le cas où ces

régies dégageraient un bénéfice après recouvrement de la totalité des charges, ces derniers devraient être mis en réserve pour d'éventuels investissements futurs, mais ne permettraient pas d'alimenter d'autres secteurs d'activités de notre fonctionnement. Ce qui implique pour le budget une situation neutre pour l'eau et l'épuration (couverture à 100% en 2017) et une part d'un peu moins de 10% sur notre fonctionnement pour la déchetterie (couverture à 91,5 %).

Vous trouverez également un compte-rendu des différents postes revus à la baisse et des recettes fiscales revues à la hausse. Concernant les coupes budgétaires, le Conseil communal a vraiment tenté de ne pas trop handicaper les prestations communales qu'elles soient sociales, sportives ou culturelles. Il souhaite que les citoyens et citoyennes soient conscients que certaines participations communales diminueront. Un effort sera effectué par chaque membre du Conseil pour tenir ces budgets. Mais il faut également être attentif que durant l'année des imprévus peuvent toujours arriver et grever le budget présenté.

Contrairement à ce qui a été évoqué lors de la dernière Assemblée par certains intervenants, le Conseil Communal ne peut pas prendre de financement sur ses réserves. Ces dernières sont uniquement consacrées à des investissements. En cas de déficit, la Commune pourra compter sur ses comptes courants.

Coupes budgétaires et optimisations fiscales

Postes comptables modifiés

num compte Libellés		Budget du 18.12.17		Budget du 05.02.18		Différenciel
340.314.00	Entretien des parcs et zone de loisirs	CHF 20 000,00	CHF	CHF 17 000,00	CHF	3 000,00
340.317.00	Dédomagements, déplacements, représentations	CHF 11 000,00	CHF	CHF 9 000,00	CHF	2 000,00
340.365.00	Dons aux sociétés locales	CHF 20 000,00	CHF	CHF 17 000,00	CHF	3 000,00
620.314.00	Entretien des routes et éclairages	CHF 30 000,00	CHF	CHF 25 000,00	CHF	5 000,00
660.313.00	Port / Achat matériel	CHF 10 000,00	CHF	CHF 8 000,00	CHF	2 000,00
660.315.00	Port / Entretien et réparations des installations	CHF 30 000,00	CHF	CHF 20 000,00	CHF	10 000,00
660.382.00	Port / Réserves	CHF 20 000,00	CHF	-	CHF	20 000,00
840.364.00	Subvention au Village lacustre	CHF 30 000,00	CHF	CHF 25 000,00	CHF	5 000,00
					CHF	50 000,00
num compte Libellés		Budget du 18.12.17 sans augment		Budget du 05.02.18		Différenciel
020.431.00	Emoluments administratifs	CHF 3 000,00	CHF	CHF 3 500,00	CHF	500,00
660.424.00	Gains sur droit d'amarage	CHF 20 000,00	CHF	CHF 25 000,00	CHF	5 000,00
720.435.00	Recyclage, ramassage verre, etc...	CHF 12 000,00	CHF	CHF 13 000,00	CHF	1 000,00
720.437.00	Remboursements de tiers et assurances	CHF 3 000,00	CHF	CHF 8 000,00	CHF	5 000,00
900.400.08	Impôt à la source	CHF 40 000,00	CHF	CHF 45 000,00	CHF	5 000,00
900.400.09	Impôt sur les prestations en capital	CHF 20 000,00	CHF	CHF 30 000,00	CHF	10 000,00
900.400.10	Impôt sur le revenu	CHF 1 480 000,00	CHF	CHF 1 490 000,00	CHF	10 000,00
900.401.01	Impôt fonds propres pers morales	CHF 5 000,00	CHF	CHF 7 000,00	CHF	2 000,00
900.403.01	Impôt sur les gains immobiliers	CHF 100 000,00	CHF	CHF 110 000,00	CHF	10 000,00
900.400.11	Impôt sur la fortune	CHF 205 000,00	CHF	CHF 210 000,00	CHF	5 000,00
942.423.02	Location droits de superficie	CHF 142 000,00	CHF	CHF 143 000,00	CHF	1 000,00
942.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances	CHF -	CHF	CHF 10 000,00	CHF	10 000,00
					CHF	64 500,00
	Total coupes et optimisations				CHF	114 500,00

Principales charges liées

num compte	Libellés	budget 2018	
100.352.00	Participation frais, tuteur général	CHF	22 000,00
140.352.00	Participation au CSPI Agnens	CHF	29 000,00
210.351.01	Participation au cercle scolaire primaire	CHF	304 538,00
210.351.02	Participation à l'école secondaire	CHF	347 842,00
219.436.00	Participation au fonctionnement de l'AES	CHF	39 690,00
220.351.01	Aide aux institutions spécialisées	CHF	142 869,00
220.351.02	Mesures pédago-thérapeutiques	CHF	6 921,00
220.366.00	Contributions aux cours spéciaux(Logopédie, psy, etc...)	CHF	39 662,00
230.351.00	Office cantonale pour la formation professionnelle	CHF	4 800,00
290.352.00	Participation à l'AISDPG	CHF	490 000,00
340.365.00	Contribution aux fonds de développement régional	CHF	26 291,00
400.351.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	CHF	1 054,00
400.352.01	SMUR (service mobile d'urgence)	CHF	19 931,00
410.351.00	Participation subvention cantonale aux soins spécialisés	CHF	167 079,00
410.352.00	Participation aux homes médicalisés	CHF	32 912,00
440.365.00	Participation aux soins a domicile	CHF	90 813,00
440.365.01	Participation communale aux indemnités forfaitaires	CHF	28 269,00
540.365.00	Subvention aux crèches et garderies	CHF	48 000,00
550.351.00	Participation cantonale pour institutions spécialisées	CHF	251 433,00
580.351.01	Participation avances sur prestations non récupérées	CHF	6 358,00
580.351.03	Participation au fonds cantonal de l'emploi	CHF	17 561,00
580.351.04	Participation aux allocations pour personnes sans activité	CHF	7 324,00
580.352.00	Participation aux frais du service social de la Broye	CHF	101 111,00
640.351.00	Participation au fond fédéral infrastructures ferroviaires	CHF	6 456,00
650351.01	Participation cantonale au trafic régional	CHF	24 787,00
710.352.00	Participation à l'AIEE (épuration)	CHF	217 000,00
		CHF	2 473 701,00

Ces charges liées se calculent pour les participations fédérales, cantonales et régionales principalement en fonction du nombre d'habitants et pour les associations intercommunales, le plus souvent à parts égales.

2. Présentation du plan financier 2018-2022

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS 2018 - 2022					
	2018	2019	2020	2021	2022
TRANSPORT ET COMMUNICATIONS					
Assainissement routier	600 000		300 000	300 000	
Assainissement chemins AF			100 000	100 000	
Rénovation pontons et passerelle au port	70 000				
Construction arrêt de bus Fin de Gros Bois		300 000			
Total	670 000	300 000	400 000	400 000	
PROTECTION ET AMENAGEMENT					
Elaboration d'un PIEP	30 000				
Total	30 000				
ECONOMIE					
Assainissement de bâtiments		500 000	500 000		300 000
Total		500 000	500 000		300 000
TOTAL	700 000	800 000	900 000	400 000	300 000

<u>Charges de fonctionnement (5 ans)</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Assainissement des EMS du district (dès 2019)		50 000,00	125 000,00	122 000,00	120 000,00
Transports scolaires (AISDPG)	45 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Construction d'un 3ème CO à Cugy		0,00	0,00	35 000,00	70 000,00
Intérêts des dettes bancaires	90 000,00	85 000,00	82 000,00	80 000,00	75 000,00
Total	135 000,00	235 000,00	307 000,00	337 000,00	365 000,00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION	839'100	406'000 	573'300	196'000 	534'809.75	193'512.75
010	Assemblée communale, conseil communal	101'600	0 	106'800	0 	92'281.25	0.00
300.00	Traitement et jetons du conseil communal	95'000		100'000		85'294.00	
300.01	Jetons et frais de la commission financière	1'000		1'000		1'105.00	
300.02	Rémunération des scrutateurs	600		800		806.25	
318.00	Honoraires de la fiduciaire	5'000		5'000		5'076.00	
020	Administration générale	737'500	406'000 	466'500	196'000 	442'528.50	193'512.75
300.00	Traitement et frais de commissions	0		0		50.00	
301.00	Traitement du personnel communal	440'000		140'000		132'380.25	
301.02	Frais divers du personnel & Formation	8'000		10'000		13'245.85	
301.03	Traitement des employés communaux	0		25'000		10'000.00	
301.04	Allocations familiales	23'000		22'000		23'570.00	
303.00	Cotis. aux ass. sociales AVS,APG,AC,etc	51'000		40'000		52'329.10	
304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	80'000		75'000		69'249.80	
305.00	Cotisations aux ass. maladie-accidents	26'000		24'000		21'484.15	
310.00	Fournitures de bureau,publications/annonces	20'000		20'000		21'455.65	
311.00	Achats de machines et de mobilier de bureau	7'000		7'000		499.10	
312.00	Eau, énergie, combustible	0		1'500		0.00	
315.00	Entretien des machines et mobilier de bureau	35'000		35'000		30'275.40	
317.00	Frais de réceptions et délégations	8'000		10'000		11'791.90	
318.00	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	20'000		17'000		18'244.20	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
318.01	Frais administratifs (port,téléphones, etc.)	16'000		14'000		15'803.10	
318.04	Honoraires avocats	1'000		1'000		0.00	
319.00	Cotisations aux associations	2'500		3'000		2'150.00	
390.00	Imputation interne charges sociales	0		22'000		20'000.00	
431.00	Emoluments administratifs		3'500		3'000		2'978.00
436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		42'000		3'000		2'971.70
436.01	Retenues sociales sur les salaires		48'000		40'000		44'208.00
490.00	Imputations internes charges sociales		62'500		100'000		98'855.05
490.01	Imputations internes charges administratives		0		50'000		44'500.00
490.02	Imputations internes salaires employés communaux		250'000		0		0.00
1	ORDRE PUBLIC	148'165	112'000 	55'989	22'000 	66'886.85	22'971.90
100	Protection juridique	22'000	0 	22'000	0 	21'752.35	0.00
352.00	Participation frais tuteur général	22'000		22'000		21'752.35	
140	Police du feu	31'400	22'000 	29'100	22'000 	32'356.85	22'971.90
300.00	Jetons et frais de la commission	600		0		300.00	
312.01	Electricité	800		700		993.70	
318.01	Part. des communes aux centres de renfort	400		400		400.90	
351.00	Frais centrale d'alarme	600		1'000		0.00	
352.00	Participation au CSPI d'Agnens	29'000		27'000		30'662.25	
430.00	Taxes d'exemption sapeur pompier		22'000		22'000		22'971.90

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
150	Militaire	1'000	0 	1'000	0 	1'000.00	0.00
352.00	Part. au stand intercommunal Sté de Tir Vallon	1'000		1'000		1'000.00	
160	Protection civile	92'765	90'000 	2'889	0 	10'809.95	0.00
312.00	Eau, énergie, combustibles	800		1'000		948.00	
351.00	Participation coût fonctionnement PC	1'965		1'889		2'361.95	
366.00	Subsides versés à des abris privés	90'000		0		0.00	
390.00	Participation intérêts de la dette	0		0		7'000.00	
390.02	Participation charges administratives	0		0		500.00	
480.00	Prélèvements sur la réserve		90'000		0		0.00
173	Protection de la population	1'000	0 	1'000	0 	967.70	0.00
352.00	Frais d'organisation ORCOC de la Basse-Broye	1'000		1'000		967.70	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'631'779	159'690 	1'384'580	208'580 	1'268'249.85	244'479.90
200	Ecole enfantine	78'743	0 	79'090	0 	84'331.35	0.00
351.00	Part. dépenses cant. pour classes enfantines	78'743		79'090		84'331.35	
210	Cycle scolaire obligatoire	665'404	0 	656'579	0 	633'888.75	0.00
351.00	Participation au cercle scolaire primaire	304'538		308'341		331'637.15	
351.10	Transports scolaires	13'024		0		0.00	
352.01	Participation à l'école secondaire	347'842		348'238		301'996.40	
352.02	Frais de scolarité primaire	0		0		255.20	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
211	Cercle scolaire Delley-Portalban-Gletterens	0	0 	138'700	69'350 	160'406.55	80'203.35
310.00	Achat fournitures pour cercle scolaire	0		35'000		36'274.50	
311.00	Achat mobilier pour cercle scolaire	0		30'000		29'729.90	
312.00	Tél. cercle scolaire	0		1'500		1'074.35	
315.00	Entretien machines, site Internet & photocopies cercle scolaire	0		12'000		13'652.95	
318.00	Transports & sorties de classes cercle scolaire	0		11'000		7'259.00	
318.01	Centre sportif cercle scolaire	0		17'000		32'320.00	
318.02	Médecin & contrôle poux cercle scolaire	0		6'000		4'882.00	
318.03	Frais divers cercle scolaire	0		5'000		10'745.05	
318.04	Piscine avec transports cercle scolaire	0		17'000		17'866.30	
318.05	Frais patinoire avec transports cercle scolaire	0		4'200		6'602.50	
452.00	Participation de Delley-Portalban		0		69'350		80'203.35
219	Accueil extra-scolaire	199'380	159'690 	185'080	139'230 	201'974.75	164'276.55
301.00	Salaire personnel Accueil extra-scolaire	130'000		120'000		131'718.30	
301.01	Accueil extra-scolaire - Allocations familiales	5'880		5'880		5'880.00	
303.00	Accueil extra-scolaire - Cotisations ass. sociales AVS/AC	12'000		12'000		12'706.00	
304.00	Accueil extra-scolaire - Cotisations LPP	7'000		7'000		10'180.80	
305.00	Accueil extra-scolaire - Cotisations Ass. maladie et accidents	4'000		4'000		3'723.60	
309.00	Accueil extra-scolaire - Paiement de l'Impôt à la source	0		0		1'000.00	
309.01	Accueil extra-scolaire - formation personnel	1'500		3'000		3'462.40	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
310.00	Accueil extra-scolaire - Achat fournitures diverses	3'000		3'000		3'077.00	
311.00	Accueil extra-scolaire - Achat mobilier	1'000		5'000		1'014.00	
313.00	Accueil extra-scolaire - Frais de repas	30'000		24'000		26'662.65	
316.00	Accueil extra-scolaire - Loyer	0		1'200		2'400.00	
319.00	Frais divers	5'000		0		150.00	
406.00	Accueil extra-scolaire - Prélèvement Impôts à la source		0		0		927.50
435.00	Accueil extra-scolaire - part. des parents Ecole primaire		48'000		35'000		44'853.20
435.01	Accueil extra-scolaire - part. des parents Ecole enfantine		30'000		18'000		22'734.05
435.02	Accueil extra-scolaire - part. des parents Repas		26'000		20'000		22'355.60
436.00	Accueil extra-scolaire - part. autre commune		39'690		45'850		37'698.15
436.01	Retenues cotisations AVS/AC		6'000		6'000		7'340.40
436.02	Retenues cotisations LPP		1'500		1'500		1'703.20
436.03	Retenues cotisations LAA		1'000		1'000		1'123.20
436.04	Remboursement de tiers		0		6'880		10'770.50
461.00	Accueil extra-scolaire - Subventions cantonales		7'500		5'000		4'111.15
461.01	Accueil extra-scolaire - Subventions fédérales		0		0		10'659.60
220	Ecoles spécialisées	189'452	0 	183'131	0 	164'503.95	0.00
351.00	Part. subv.cantonal pour formation spéciale	0		5'500		0.00	
351.01	Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées - écoles spécialisées	142'869		134'014		126'960.60	
351.02	Mesures pédaogo-thérapeutiques dispensées par des prestataires privés	6'921		6'825		5'575.50	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
366.00	Contr. cours spéciaux (logopédie, psy., etc)	39'662		36'792		31'967.85	
230	Formation professionnelle	8'800	0	9'000	0	8'825.75	0.00
351.00	Office cant. pour la formation profession.	4'800		5'000		4'025.75	
366.00	Bourses d'apprentissage	4'000		4'000		4'800.00	
290	Administration scolaire	490'000	0	133'000	0	14'318.75	0.00
301.00	Trait. personnel conciergerie + empl. com.	0		2'000		10'000.00	
312.00	Frais électricité, d'eau et de chauffage	0		0		2'213.75	
352.00	Participation AISDPG	490'000		130'000		1'605.00	
390.01	Imputation interne charges sociales	0		1'000		500.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	115'519	10'000	131'586	0	171'056.90	15'870.00
300	Culture	7'928	0	5'286	0	6'012.95	0.00
351.00	Participation aux dépenses Conservatoire	7'428		4'886		5'562.95	
365.00	Dons aux sociétés à but culturel	500		400		450.00	
340	Zone de loisirs et sports	97'791	10'000	104'500	0	142'450.95	15'870.00
301.03	Traitement des employés communaux	0		25'000		30'000.00	
311.00	Achat de matériel	500		500		429.95	
312.00	Eau, énergie	2'500		4'500		4'831.20	
313.00	Carburant des parcs et zones loisirs	500		500		1'286.20	
314.00	Entretien des parcs et des zones de loisirs	17'000		20'000		40'538.70	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
317.00	Dédommagements, déplacements/représentations	9'000		8'000		8'949.70	
365.00	Dons aux sociétés locales	17'000		20'000		19'125.00	
365.01	Contrib. fonds de développement régional	26'291		21'000		27'290.20	
390.00	Imputations internes charges Sociales	5'000		5'000		10'000.00	
390.01	Imputations internes salaires employés communaux	20'000		0		0.00	
436.00	Remb. de tiers		10'000		0		15'870.00
350	Autres loisirs, colonies vac., maison jeunes	6'000	0 	18'000	0 	15'272.40	0.00
365.00	Contributions aux colonies de vacances	0		12'000		11'745.00	
366.01	Animation du 3ème âge	6'000		6'000		3'527.40	
390	Culte, Eglise	3'800	0 	3'800	0 	7'320.60	0.00
314.00	Entretien des lieux de culte	3'000		3'000		6'520.60	
362.00	Subsides à la paroisse	800		800		800.00	
4	SANTE	342'058	1'500 	334'918	3'000 	307'122.90	641.20
400	Hôpitaux	20'985	0 	21'612	0 	18'260.70	0.00
351.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	1'054		933		1'011.30	
352.01	Serv. mobile d'urgence et de réanim. SMUR	19'931		20'679		17'249.40	
410	Homes médicalisés	199'991	0 	200'256	0 	180'449.45	0.00
351.00	Part. subventionnement cantonal soins spéc.	167'079		161'942		152'405.35	
352.00	Participation au home médicalisé	32'912		38'314		28'044.10	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
440	Soins ambulatoires	119'082	0 	108'050	0 	106'661.15	0.00
365.00	Cotis. centre puériculture + soins à domicile	90'813		84'288		80'536.95	
365.01	Part. communale aux indemnités forfaitaires	28'269		23'762		26'124.20	
460	Service médical des écoles	2'000	1'500 	5'000	3'000 	1'751.60	641.20
351.00	Service dentaire, visites médicales	2'000		5'000		1'751.60	
433.00	Part. des parents aux soins dentaires		1'500		3'000		641.20
5	AFFAIRES SOCIALES	443'387	0 	397'290	0 	403'278.30	2'522.50
500	AVS/APG/AI/Assurance chômage	600	0 	900	0 	478.00	0.00
351.00	Part. aux assurances sociales AVS/APG/AI/AC	600		900		478.00	
540	Structures d'accueil à la petite enfance	55'000	0 	29'000	0 	42'064.70	0.00
365.00	Subvention aux crèches et garderies d'enfant	48'000		24'000		37'101.20	
365.02	Subvention aux écoles maternelles	7'000		5'000		4'963.50	
550	Invalidité	251'433	0 	241'011	0 	236'723.50	0.00
351.00	Part. aux dépenses cant. pour inst. spécial.	251'433		241'011		236'723.50	
560	Encouragement à la construction logements	4'000	0 	6'000	0 	8'012.25	0.00
365.01	Contribution pour immeuble	4'000		6'000		8'012.25	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
580	Assistance-service social	132'354	0 	120'379	0 	115'999.85	2'522.50
351.01	Part. avances sur contr. entr. non récupérée	6'358		7'000		7'336.25	
351.03	Part. au fond cantonal de l'emploi	17'561		14'300		15'060.00	
351.04	Part. allocations familiales pour personne sans activité	7'324		5'000		6'290.95	
352.00	Part. frais service social district Broye	101'111		94'079		85'712.65	
366.00	Subventions versées à des tierces personnes	0		0		1'600.00	
436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		0		0		2'522.50
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	616'187	591'000 	692'159	560'500 	712'417.80	588'937.70
620	Routes communales et génie civil	98'550	0 	132'100	0 	156'158.30	138.25
301.03	Traitement des employés communaux	0		40'000		47'438.35	
311.00	Achats de véhicules, machines	2'500		2'000		0.00	
312.00	Electricité	4'500		4'500		4'447.80	
313.00	Achat de matériel	2'500		2'000		3'807.80	
313.01	Achat de carburant	7'000		8'000		9'011.40	
314.00	Entretien des routes et éclairage	25'000		35'000		60'354.85	
314.01	Déblaiement, sablage et protection hivernale	4'500		5'000		4'166.40	
315.00	Entretien des véhicules et des machines	8'000		8'000		8'328.35	
318.00	Assurances de véhicules	3'500		5'000		5'021.60	
318.01	Honoraires de tiers	0		600		400.00	
319.01	Impôts sur les véhicules	5'000		3'200		3'181.75	
390.00	Imputations internes charges sociales	6'250		14'000		10'000.00	
390.01	Imputations internes amortissement oblig.	4'800		4'800		0.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
390.02	Imputations internes salaires employés communaux	25'000		0		0.00	
436.00	Remboursement de tiers		0		0		138.25
640	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	6'456	0 	6'281	0 	6'140.00	0.00
351.00	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	6'456		6'281		6'140.00	
650	Trafic régional	38'767	8'000 	35'514	8'000 	33'518.10	8'295.00
318.01	Abonnement mobilité - Cartes journalières CFF	14'000		13'300		13'300.00	
351.00	Part. dépenses cant. trafic régional	24'767		22'214		20'218.10	
435.01	Vente de cartes journalières CFF		8'000		8'000		8'295.00
660	Port	472'414	583'000 	518'264	552'500 	516'601.40	580'504.45
301.00	Frais de personnel	0		70'000		68'000.00	
301.01	Frais de fonctionnement	0		0		39.80	
312.00	Eau, énergie, combustible	6'000		4'000		3'965.70	
313.00	Achat de matériel	8'000		10'000		12'380.55	
314.00	Frais d'entretien	10'000		10'000		10'345.30	
315.00	Entretien et rénovation des installations	20'000		30'000		17'313.00	
317.00	Dédommagements, déplacements	500		0		0.00	
318.00	Prestations de services	0		500		270.00	
318.01	Frais adm. (port, tél., etc.)	1'200		1'500		1'530.40	
318.02	Primes d'assurances	2'800		3'000		2'767.40	
318.03	Emoluments	0		0		362.30	
319.00	Taxes de concession et location	60'000		60'000		60'327.50	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
319.01	Remboursement nuitées à la société de développement	1'500		1'000		1'298.50	
390.00	Imputations internes intérêts de la dette	77'000		100'000		114'900.95	
390.01	Imputations internes charges sociales	18'750		18'600		25'000.00	
390.02	Imputation interne amortissement	191'664		191'664		182'600.00	
390.03	Imputation interne charge administrative	0		18'000		15'500.00	
390.04	Imputations internes salaires employés communaux	75'000		0		0.00	
424.00	Gains sur droit d'amarrage		25'000		10'000		19'740.75
427.00	Location des places d'hivernage		45'000		40'000		52'150.00
434.00	Location des places d'amarrage		480'000		470'000		472'447.80
434.01	Nuitées au port		8'000		8'000		9'040.00
434.02	Mise à l'eau et sorties de bateaux		10'000		10'000		12'462.40
434.03	Nuitées encaissées pour la société de développement		1'500		1'000		1'304.35
434.04	Consommation électricité locataires port		12'000		12'000		11'214.70
434.05	Taxe liste d'attente		1'500		1'500		2'144.45
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	696'800	651'500 	733'900	650'500 	788'441.75	575'521.10
700	Approvisionnement en eau	172'000	172'000 	170'000	170'000 	159'959.55	159'959.55
301.03	Traitement des employés communaux	0		10'000		10'000.00	
312.00	Achats d'eau	85'000		80'000		81'051.65	
312.01	Frais d'électricité, force motrice	150		150		156.65	
313.00	Achats de marchandises	3'000		4'000		5'160.70	
314.00	Entretien et rénovation des installations	30'000		35'000		34'304.20	
319.03	Impôts, taxes, TVA & divers	300		300		1'955.60	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
380.00	Attribution aux réserves	37'925		25'550		14'049.10	
390.00	Imputations internes salaires employés communaux	12'500		0		0.00	
390.01	Imputation interne charges sociales	3'125		6'000		5'000.00	
390.02	Imputation interne intérêts de la dette	0		0		281.65	
390.03	Imputation interne charges administratives	0		9'000		8'000.00	
434.00	Taxe d'abonnement eau potable		45'000		45'000		42'924.30
434.01	Location des compteurs communaux		12'000		10'000		10'489.35
434.02	Taxes, TVA		5'000		5'000		4'167.35
435.00	Vente d'eau		110'000		110'000		101'573.55
436.00	Participations aux travaux		0		0		805.00
710	Protection des eaux	260'000	260'000 	260'000	260'000 	205'098.65	187'587.65
301.03	Traitement des employés communaux	0		10'000		500.00	
312.00	Eau, énergie et combustible	600		800		894.35	
314.00	Entretien et rénovation des installations	15'000		15'000		16'227.90	
317.00	Dédommagements (déplacements, etc.)	0		0		100.00	
319.01	TVA	0		1'000		0.00	
352.00	Participations à la STEP	217'000		226'000		186'376.40	
380.00	Attribution à la réserve	11'775		2'200		0.00	
390.00	Imputation interne charges sociales	3'125		2'000		500.00	
390.02	Imputation interne charges administratives	0		3'000		500.00	
390.04	Imputations internes salaires employés communaux	12'500		0		0.00	
434.00	Taxes d'utilisation		260'000		260'000		187'581.05
436.00	Remboursement de tiers		0		0		6.60

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
720	Ordures ménagères	221'900	209'000 	231'900	210'000 	246'621.75	206'813.65
301.03	Traitement des employés communaux	0		35'000		38'000.00	
311.01	Achat de marchandises et matériel	6'500		8'000		5'447.50	
312.00	Electricité	400		400		438.80	
315.00	Entretien des machines	5'000		6'000		4'358.95	
316.00	Loyers, fermages, et redevances d'utilisation	16'500		16'500		14'557.55	
318.00	Frais de ramassage et décharge	115'000		110'000		126'378.35	
319.03	Impôts, taxes, TVA & divers	5'000		7'000		4'155.00	
390.00	Imputation interne charges sociales	12'500		16'000		15'000.00	
390.01	Imputation interne intérêts de la dette	3'000		5'000		8'285.60	
390.02	Imputation interne charges administratives	0		20'000		20'000.00	
390.03	Imputation interne amortissement obligatoire	8'000		8'000		10'000.00	
390.04	Imputations internes salaires employés communaux	50'000		0		0.00	
434.00	Taxes de base		158'000		155'000		158'039.05
434.01	Taxe au poids, recharges cartes Ecopress		30'000		30'000		32'622.95
434.02	Taxes, TVA		0		12'000		0.00
435.00	Recyclage, ramassage verre, etc.		13'000		10'000		11'553.60
436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		8'000		3'000		3'598.05
437.00	Produit des amendes		0		0		1'000.00
740	Cimetière	1'000	500 	1'000	500 	1'239.65	1'738.65
314.00	Frais d'entretien	500		500		301.00	
314.02	Frais des plaques et inscription	500		500		938.65	
434.00	Taxes d'entrée et de concessions		0		0		800.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
436.01	Remb. frais de plaques et concessions		500		500		938.65
790	Aménagement du territoire	41'900	10'000 	71'000	10'000 	175'522.15	19'421.60
300.00	Jetons et frais de commission d'urbanisme	400		1'000		362.50	
300.01	Jetons et frais de commission Développement durable et énergie	1'500		2'000		550.00	
318.00	Honoraires des urbanistes	20'000		40'000		84'843.55	
318.01	Permis de construire	1'000		2'000		7'381.05	
318.02	Agenda 21 - Développement durable	2'000		2'000		756.00	
318.03	Cité de l'énergie	2'000		4'000		2'620.95	
318.04	PAD La Châtelaine	15'000		20'000		79'008.10	
431.00	Autorisations de construire		10'000		10'000		19'421.60
8	ECONOMIE	67'000	8'500 	77'400	8'000 	114'705.30	23'436.15
810	Forêts	39'000	8'500 	39'000	8'000 	67'543.05	23'166.15
301.03	Traitement des employés communaux	0		20'000		25'000.00	
310.00	Frais de publications et annonces	0		0		250.00	
311.00	Frais de matériel	1'000		1'000		1'097.80	
313.00	Frais de reboisement, achat plants, bois, marchandises	1'500		1'500		2'704.50	
313.01	Achat de sapins de Noël	3'500		3'500		2'780.20	
318.00	Frais de transport et débardages	3'000		3'000		5'590.80	
351.00	Part. aux dépenses forestières cantonales	5'000		5'000		23'664.70	
390.00	Imputation interne charges sociales	5'000		5'000		6'455.05	
390.01	Imputations internes salaires employés communaux	20'000		0		0.00	
435.00	Produit des ventes de bois de feu		1'000		2'000		2'765.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
435.01	Produit des ventes de bois de service		1'500		0		0.00
435.03	Produit des ventes des Sapins de Noël		2'000		2'000		1'805.00
436.00	Travaux forestiers pour des tiers, remboursement de tiers		4'000		4'000		12'735.00
461.00	Subventions cantonales (reboisement)		0		0		5'861.15
840	Sociétés d'économie mixte	28'000	0 	38'400	0 	47'162.25	270.00
301.03	Traitement des employés communaux	0		1'000		1'000.00	
364.00	Village lacustre	25'000		30'000		30'000.00	
364.01	Village Lacustre - Frais	3'000		7'000		15'762.25	
390.00	Imputation interne charges sociales	0		400		400.00	
436.00	Remboursement de tiers		0		0		270.00
9	FINANCES ET IMPOTS	548'300	3'244'775 	623'250	3'215'484 	1'515'452.39	4'246'475.85
900	Impôts	14'300	2'392'500 	22'000	2'339'780 	84'060.25	2'677'449.90
318.00	Frais de rappel et de poursuites	2'000		1'500		2'728.90	
319.00	Remboursements d'impôts	800		500		183.75	
319.01	Pertes sur débiteurs impôts et autres	5'000		15'000		70'000.00	
319.03	Impôts	0		0		11.00	
329.00	Escompte d'impôts	6'500		5'000		11'136.60	
400.08	Impôt à la source		45'000		20'000		65'082.40
400.09	Impôt sur les prestations en capital		30'000		15'000		20'734.60
400.10	Impôt sur le revenu		1'490'000		1'450'000		1'471'926.90
400.11	Impôt sur la fortune		210'000		190'000		204'054.65
401.00	Impôt sur le bénéfice (pers. morales)		25'000		40'000		39'467.35
401.01	Impôt sur les fonds propres (pers. morales)		7'000		5'000		6'692.40

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
402.04	Contribution immobilière		320'000		300'000		308'751.35
403.01	Impôt sur les gains immobiliers/plus-value		110'000		120'000		275'781.50
404.00	Impôts Droit de mutation (centimes add.)		80'000		120'000		180'612.80
406.00	Taxes sur les chiens		8'500		8'000		8'725.00
436.00	Remb. frais rappel et dettes		10'000		15'000		22'787.35
441.00	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		57'000		56'780		72'833.60
930	Péréquation	0	160'018 	0	161'847 	0.00	162'163.00
462.00	Péréquation des ressources		115'538		118'815		122'749.00
462.01	Péréquation des besoins		44'480		43'032		39'414.00
940	Capitaux	353'857	351'357 	389'357	386'357 	406'268.19	433'683.40
318.00	Frais bancaires et de C.C.P.	2'500		3'000		2'898.14	
321.00	Intérêts dettes à court terme	0		0		976.65	
322.00	Intérêt des dettes	90'000		125'000		141'036.40	
330.00	Amortissements obligatoires	261'357		261'357		261'357.00	
420.00	Intérêt capitaux, impôt anticipé		0		0		17.00
436.00	Remboursement de tiers		0		0		30.00
490.00	Imputations internes amortissements oblig.		261'357		261'357		292'600.00
490.01	Imputation internes intérêts de la dette		90'000		125'000		141'036.40
942	Immeubles du patrimoine financier	180'143	340'900 	211'893	327'500 	275'123.95	323'179.55
301.02	Traitement conciergerie	0		26'000		31'847.65	
301.03	Traitement des employés communaux	0		22'000		25'000.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
311.00	Achats de machines et de mobilier	2'000		2'000		3'166.20	
312.00	Frais de chauffage, eau, électricité	20'000		25'000		25'292.50	
314.00	Entretien et rénovation des bâtiments	25'000		30'000		48'076.65	
315.00	Entretien des installations techniques	10'000		10'000		19'851.35	
316.00	Loyer hangar communal	4'000		0		0.00	
318.00	Assurances diverses, ECAB, RC des immeubles	7'000		10'000		5'321.40	
318.01	Frais parking et horodateurs	1'500		0		0.00	
390.00	Imputation interne charges sociales	8'750		10'000		6'000.00	
390.01	Imputation interne amortissement obligatoire	56'893		56'893		100'000.00	
390.02	Imputation interne intérêt de la dette	10'000		20'000		10'568.20	
390.03	Imputations internes salaires employés communaux	35'000		0		0.00	
423.00	Loyers des appartements, ancienne cure			44'000		44'000	
423.01	Loyers des terres communales			12'000		12'000	
423.02	Location, droits de superficie			143'000		142'000	
423.05	Location restaurant			33'500		33'500	
423.07	Location appartements magasin			48'000		48'000	
423.09	Location places de parc caravaning			22'000		20'000	
423.10	Parking - Recettes horodateurs			10'000		0	
423.12	Location bureau de poste			16'000		16'000	
423.13	Location Club-House du Tennis			1'200		1'500	
423.14	Location local Village Lacustre			500		500	
423.15	Location capitainerie			700		0	
436.00	Remboursements de tiers			10'000		10'000	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
990	Autres postes	0	0	0	0	750'000.00	650'000.00
382.00	Réserves supplémentaires (non obligatoires)	0		0		350'000.00	
382.01	Réserves bâtiments	0		0		400'000.00	
424.00	Bénéfices sur ventes de terrains		0		0		650'000.00
	Charges totales	5'448'295		5'004'372		5'882'421.79	
	Revenus totales		5'184'965 		4'864'064 		5'914'369.05
	Excédent de dépenses		263'330 		140'308 		
	Excédent de revenus					31'947.26	

Comptes de fonctionnement (par nature)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
3	Charges	5'448'295		5'004'372		5'882'421.79	
30	Charges de personnel	887'480		853'680		866'223.80	
300	Autorités et commissions et juges	99'100		104'800		88'467.75	
301	Personnel administratif et d'exploitation	606'880		583'880		603'620.20	
303	Assurances sociales	63'000		52'000		65'035.10	
304	Caisses de pension et de prévoyance	87'000		82'000		79'430.60	
305	Assurance-maladie et accidents	30'000		28'000		25'207.75	
309	Autres charges de personnel	1'500		3'000		4'462.40	
31	Biens, services et marchandises	786'750		989'750		1'249'688.54	
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement	23'000		58'000		61'057.15	
311	Mobilier, machines, véhicules	20'500		55'500		41'384.45	
312	Eau, énergie, combustibles	120'750		124'050		126'308.45	
313	Autres marchandises	56'000		53'500		63'794.00	
314	Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles	130'500		154'000		221'774.25	
315	Prestation de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers	78'000		101'000		93'780.00	
316	Loyers, fermages, et redevances d'utilisation	20'500		17'700		16'957.55	
317	Dédommagements	17'500		18'000		20'841.60	
318	Honoraires et prestations des services	234'900		317'000		460'377.99	
319	Frais divers	85'100		91'000		143'413.10	
32	Intérêts passifs	96'500		130'000		153'149.65	
32	Intérêts passifs	96'500		130'000		153'149.65	

Comptes de fonctionnement (par nature)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
33	Amortissements	261'357		261'357		261'357.00	
330	Patrimoine financier	261'357		261'357		261'357.00	
35	Dédomagements à des collectivités publiques	2'312'316		1'924'436		1'707'156.45	
351	Cantons	1'050'520		1'016'126		1'031'535.00	
352	Autres communes, consortium et associations de communes	1'261'796		908'310		675'621.45	
36	Subventions accordées	390'335		281'042		303'805.80	
362	Communes	800		800		800.00	
364	Sociétés d'économie mixte	28'000		37'000		45'762.25	
365	Institutions privées	221'873		196'450		215'348.30	
366	Personnes physiques	139'662		46'792		41'895.25	
38	Attributions aux financements spéciaux	49'700		27'750		764'049.10	
380	Attribution	49'700		27'750		14'049.10	
382	Réserves (Attributions)	0		0		750'000.00	
39	Imputations internes	663'857		536'357		576'991.45	
390	Imputations internes	663'857		536'357		576'991.45	
4	Revenus		5'184'965 		4'864'064 		5'914'369.05
40	Impôts		2'325'500 		2'268'000 		2'582'756.45
400	Impôts sur le revenu et la fortune		1'775'000		1'675'000		1'761'798.55
401	Impôts sur le bénéfice et le capital		32'000		45'000		46'159.75

Comptes de fonctionnement (par nature)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
402	Impôts fonciers		320'000		300'000		308'751.35
403	Impôts sur les gains en capital		110'000		120'000		275'781.50
404	Impôts Droit de mutation (centimes add.)		80'000		120'000		180'612.80
406	Impôts sur la propriété et sur la dépense		8'500		8'000		9'652.50
42	Revenus des biens		400'900 		367'500 		1'029'299.80
420	Banques		0		0		17.00
423	Immeubles du patrimoine financier		330'900		317'500		307'392.05
424	Gains comptables sur les placements du patrimoine financier		25'000		10'000		669'740.75
427	Immeubles du patrimoine administratif		45'000		40'000		52'150.00
43	Contributions		1'480'190 		1'399'230 		1'389'489.50
430	Contributions de remplacement		22'000		22'000		22'971.90
431	Emoluments administratifs		13'500		13'000		22'399.60
433	Ecolages		1'500		3'000		641.20
434	Autres redevances d'utilisation et prestations de service		1'023'000		1'019'500		945'237.75
435	Ventes		239'500		205'000		215'935.00
436	Dédommagements de tiers		180'690		136'730		181'304.05
437	Amendes		0		0		1'000.00
44	Parts à des recettes et contributions sans affectation		57'000 		56'780 		72'833.60
441	Part à des recettes cantonales		57'000		56'780		72'833.60

Comptes de fonctionnement (par nature)		Budget 2018		Budget 2017		Compte 2016	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
45	Dédommagements de collectivités publiques		0		69'350		80'203.35
452	Communes		0		69'350		80'203.35
46	Subventions acquises		167'518		166'847		182'794.90
461	Cantons		7'500		5'000		20'631.90
462	Péréquation		160'018		161'847		162'163.00
48	Prélèvements sur les financements spéciaux		90'000		0		0.00
480	Avances faites par la commune		90'000		0		0.00
49	Imputations internes		663'857		536'357		576'991.45
490	Imputations internes		663'857		536'357		576'991.45
	Charges totales	5'448'295		5'004'372		5'882'421.79	
	Revenus totales		5'184'965		4'864'064		5'914'369.05
	Excédent de dépenses		263'330		140'308		
	Excédent de revenus					31'947.26	